

POLITIQUE DE SECURITE SUISSE

> LE VRAI RAPPORT

Pierre Maudet

Conseiller administratif de la Ville de Genève

en charge du Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Genève, décembre 2010

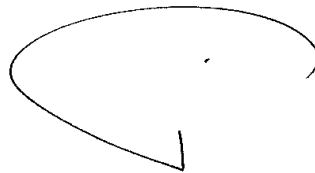
Magistrat en charge de la sécurité de la 2^{ème} ville du pays, je suis quotidiennement confronté à des problèmes dont les tenants et les aboutissants dépassent largement les frontières de la Ville et du Canton de Genève, ainsi que de la Suisse.

A l'heure de la criminalité organisée qui opère sur l'ensemble du territoire européen, de la cybercriminalité qui ne connaît plus de frontière, de l'extrémisme violent endogène et des menaces terroristes extrêmement volatiles, les villes, dans lesquelles vivent la majorité de la population, sont bien souvent démunies.

En parallèle, la Confédération consacre quelque 4,4 milliards de francs par année à l'entretien d'une armée hypertrophiée, dénuée d'analyse stratégique sérieuse fondant ses missions. Capitaine de milice encore en service, je constate avec désolément, année après année, son désagrégement sous les coups de boutoirs simultanés du Parti socialiste, mais surtout de l'UDC, dont les conseillers fédéraux se sont succédés à la tête du Département fédéral de la Défense, de la protection de la population et des sports.

Il est grand temps de redistribuer les moyens à disposition pour assurer la sécurité de la Suisse. Mais avant toute chose, un vrai débat doit être lancé pour définir quelle sécurité nous voulons pour notre pays.

Ce rapport, réalisé avec la collaboration de plusieurs experts incontestables dans le domaine de la sécurité, a pour but de jeter les bases d'un débat constructif, dépassionné et sorti de l'étai politique dans lequel il se trouve depuis trop d'années. Il ne vise pas l'exhaustivité, mais amène des pistes de réflexion. Une réflexion pour servir le pays. Une réflexion qui mène à l'action.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop that tapers to a point at the bottom right, with a small dot above the main loop.

Pierre Maudet

>	SOMMAIRE			
		I	INTRODUCTION	4
		II	LE VRAI CONSTAT	6
			<i>La Suisse est isolée</i>	6
			<i>La Suisse n'est plus considérée comme neutre</i>	7
			<i>La Suisse est vulnérable</i>	7
		III	LES VRAIES MENACES	8
			Cyberattaques	8
			Terrorisme et extrémisme	9
			Crime organisé	10
			Catastrophes naturelles	11
		IV	LES VRAIES SOLUTIONS	12
			NIVEAU STRATEGIQUE	
			Politique étrangère proactive	12
			Services de renseignement efficaces	13
			Lutte contre la cybercriminalité	13
			NIVEAU STRUCTUREL	
			Département fédéral de la sécurité	14
			Armée	15
		>	Missions	15
		>	Structure	18
		>	Mode de recrutement	19
			Police fédérale	21
		>	Missions	21
		V	CONCLUSIONS	22

La tâche première d'un État, et sans doute la plus noble, est d'assurer la sécurité de ses citoyens.

En Suisse, la politique de sécurité est au mieux l'otage de la gauche et de la droite dure, au pire totalement délaissée. Le manque d'intérêt qu'elle suscite débouche sur une absence de choix politiques, pourtant indispensables. Cette absence de décisions claires a notamment débouché sur l'échec d'Armée XXI et plongé l'Armée dans l'ornière dans laquelle elle se trouve actuellement.

A l'heure où son interconnexion sans cesse grandissante avec le reste du monde la rend d'autant plus vulnérable, la Suisse ne dispose ainsi d'aucune stratégie de sécurité et de défense globale. Le rapport sur la politique de la sécurité (RAPOLSEC) soumis par le Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale le 23 juin 2010 en est un édifiant exemple.

Fruit des services du Conseiller fédéral Ueli Maurer (dont la vision stratégique semble s'être arrêtée aux fortifications du Réduit national), mais devant également contenter les autres départements fédéraux, il n'est qu'une simple énumération des menaces auxquelles la Suisse doit faire face, n'en dresse aucune priorité, pas plus qu'il n'établit une stratégie claire pour s'en prémunir.

Le Rapport sur l'armée, soumis à l'Assemblée fédérale le 1^{er} octobre 2010, fournit quant à lui une bonne analyse factuelle de la situation actuelle du principal instrument de sécurité de la Confédération. Mais les solutions qu'il propose ne sont pas satisfaisantes, car conditionnées par les principes de neutralité, dans son expression la plus étroite, et de l'obligation de servir, qui rendent impossible toute réforme digne de ce nom.

Ces deux rapports oublient surtout plusieurs réalités :

- > **Alors que trois quarts de la population vit dans les villes, que le territoire entre Genève et Saint-Gall ne forme pratiquement plus qu'un tissu urbain continu et donc une quasi métropole, la Suisse s'obstine à vouloir penser sa sécurité par le biais d'une approche territoriale.** Il est pourtant évident que les régions alpines et non urbanisées, à l'heure du terrorisme et des cyberattaques, ne représentent plus des enjeux stratégiques. A l'exception des catastrophes naturelles pouvant survenir n'importe où, l'essentiel des menaces — et principalement celle d'une attaque terroriste — se concentre désormais sur les villes.

Celles-ci sont les principales victimes des problèmes de criminalité internationale et subissent de plein fouet les conséquences de flux migratoires sur lesquels elles n'ont que peu d'influence, leurs origines se situant au-delà des frontières suisses. En découle la réalité suivante :

- > **La sécurité de la Suisse se joue pour bonne part à l'étranger.** Comme le relève la dernière *National Security Strategy*¹ présentée en octobre 2010 par le Premier ministre britannique au Parlement, « [...] when it comes to national security, foreign and domestic policy are not separate issues, but two halves of one picture »².

L'interconnexion mondiale a en effet pour conséquence que des événements se déroulant de l'autre côté du globe peuvent avoir un impact rapide sur la sécurité intérieure de la Suisse, selon le principe de l'« effet papillon ». Une guerre, en laissant un pays affaibli et sans structures étatiques, sera le meilleur moyen de créer un terrain favorable à l'émergence de mouvances terroristes ou de bases arrière d'organisations terroristes qui, un jour ou l'autre, pourront s'en prendre à la Suisse ou à ses

¹ http://www.direct.gov.uk/prod_consum_dg/groups/dg_digitalassets/@dg/@en/documents/digitalasset/dg_191639.pdf

² traduction littérale : *En matière de sécurité nationale, politique étrangère et politique intérieure ne sont pas deux problématiques séparées, mais les deux moitiés d'une seule et même image.*

habitants. Un conflit sur le continent africain, par les flux migratoires qu'il peut engendrer ou par l'instabilité étatique qu'il peut générer, aura quant à lui des conséquences à Bâle, Genève ou Zürich.

Prendre part à des opérations de maintien de la paix et de stabilisation de régions en crise, c'est éviter d'en importer les problèmes sur le territoire suisse. C'est également contribuer à une plus grande sécurité en matière d'approvisionnement énergétique.

Plus les valeurs que la Suisse défend — démocratie, état de droit, liberté d'expression, tolérance — seront répandues et plus sa sécurité intérieure sera grande.

> **La sécurité de la Suisse doit être appréhendée de manière globale.**

Ce qui dit le RAPOLSEC...

« Elargir la notion d'intérêt sécuritaire à l'ensemble des intérêts nationaux n'est pas souhaitable car ce faisant, la politique de sécurité entrerait en conflit avec d'autres domaines de la politique [...] », page 8

Ce qu'il aurait dû dire....

Garantir la sécurité du pays, c'est prendre en compte et défendre l'ensemble de ses intérêts. Qui plus est dans le cas de la Suisse, qui dépend si fortement de son économie privée.

Les attaques contre l'économie suisse ont des conséquences directes sur le pays, ne serait-ce qu'au niveau de son image, comme ce fut le cas lors de la faillite de Swissair. Lorsqu'un colosse comme UBS vacille, c'est tout le pays qui est fragilisé. Il n'est certes pas du devoir de la Confédération d'assurer la sécurité des entreprises du domaine privé, mais elle doit mettre en place des mesures de prévention et de coordination.

En ce début de XXI^{ème} siècle, la protection des réseaux de communication et des infrastructures virtuelles est en effet devenue aussi importante que celle des biens matériels, puisque notre économie et notre mode de vie en sont devenus dépendants.

Le but du présent rapport, auquel ont participé de nombreux spécialistes du domaine de la sécurité, est de rappeler ces réalités, de dresser un tableau sans complaisance de la situation actuelle, d'identifier les vraies menaces et de proposer des solutions crédibles pour y faire face. Si nécessaire, en redistribuant aux autorités civiles une partie des moyens actuellement alloués à l'armée, et tout particulièrement aux villes.

La stratégie de sécurité de la Suisse doit faire l'objet d'une mise à jour régulière. Un nouveau rapport de politique de sécurité doit donc voir le jour à chaque nouvelle législature, afin que le Conseil fédéral puisse disposer d'un outil stratégique efficace.

LE VRAI CONSTAT

La Suisse est isolée, vulnérable et, surtout, n'est plus neutre.

Ce qui dit le RAPOLSEC...

« Le monde d'aujourd'hui n'est pas fondamentalement différent d'il y a dix ans, mais il a tout de même connu des changements. Cela ne l'a pas forcément rendu plus dangereux [...]. », page 9

Ce qu'il aurait dû dire...

Les attentats du 11 septembre 2001 ont profondément modifié la donne en matière de sécurité. L'approche manichéenne des Etats-Unis (« avec ou contre nous ») a contribué à péjorer la sécurité de pays comme la Suisse qui n'étaient jusqu'alors pas directement visés par le terrorisme.

▪ **La Suisse est isolée**

La Suisse a bénéficié durant 44 ans de la rente de situation que lui offrait son statut de médiateur neutre à cheval sur le rideau de fer. La qualité de ses bons offices et de sa diplomatie en faisait un interlocuteur et un partenaire privilégié des Etats des deux blocs. Ceux-ci disparus, elle n'a pas su trouver les alliés politiques et militaires nécessaires pour assurer sa sécurité, restant à l'écart de l'Union européenne et de sa politique de sécurité, ainsi que de l'OTAN, à l'exception de sa participation au Partenariat pour la paix.

Ses alliés historiques et naturels lui démontrent chaque jour que les heures de son statut privilégié sont comptées et que les vieilles amitiés disparaissent vite lorsque des intérêts supérieurs entrent en jeu.

Bien qu'historiquement proche des Etats-Unis, la Suisse a pu constater que cette apparente bonne relation peut rapidement s'effacer dès que d'importants intérêts financiers prennent le dessus. Elle se retrouve alors confrontée à plus fort qu'elle et doit se soumettre à de douloureuses concessions. Les exemples de l'affaire des fonds juifs en déshérence ou de la récente attaque frontale contre UBS sont là pour le prouver. Dans les deux cas, l'image de la Suisse est écornée, sa confiance ébranlée et sa stabilité générale mise à mal.

Ayant fait le choix, par défaut, de rester à l'écart de l'Union européenne, la Suisse ne peut plus compter sur la bienveillance qui lui a longtemps été accordée par les pionniers de la construction européenne que sont la France et l'Allemagne. De leur côté, les nouveaux Etats membres, ayant dû consentir à de douloureux efforts pour satisfaire aux critères d'adhésion, ne tolèrent pas que la Suisse puisse bénéficier d'un traitement de faveur de la part de Bruxelles. De manière générale, son attitude de « freerider », symbolisée par plus de 120 accords bilatéraux, n'est plus tolérée.

Conséquence de son isolement et de son manque de réseaux et de canaux de communication, la Suisse en est réduite à (ré)agir dans l'urgence, incapable d'anticiper les coups venus de l'extérieur. Le Conseil fédéral fait figure de « gouvernement de temps calme », n'ayant pas les capacités pour naviguer en temps de crise.

- **La Suisse n'est plus considérée comme neutre.**

« La codification du droit de la neutralité date des conventions de La Haye de 1907. Vouloir baser sa politique de sécurité sur ces postulats revient à développer une politique de transport aérien en référence à des aéronefs qui volaient avec des moteurs de tondeuses à gazon. »

Jean-Marc Rickli, président du Groupe d'études stratégiques de l'Université de Genève, *Le Temps*, 9 octobre 2008

Instaurée en 1815 lors du Congrès de Vienne qui devait décider du sort d'une Europe en ruine, la neutralité de la Suisse a été pensée dans le but premier d'empêcher que son territoire ne serve de moyen de passage à un Etat désireux d'en attaquer un autre.

La structure bipolaire qui a défini la scène internationale durant la Guerre froide a ensuite permis à la neutralité de pleinement s'exprimer, offrant à la Suisse un statut de médiateur naturel entre les deux blocs. Cette position avait d'autant plus de résonance en l'absence totale de passé colonial de la Confédération, lourd héritage que devait assumer la plupart de ses voisins.

Désormais entourée de pays amis et évoluant dans un monde multipolaire, la Suisse doit se rendre compte que sa neutralité a perdu sa raison d'être, car dénuée de sa substance de base.

Elle ne peut plus s'en prévaloir face à des groupuscules qui ont fait du terrorisme leur *modus vivendi*. Elle a l'obligation morale de s'y opposer fermement et de les combattre aux côtés des Etats qui partagent ses valeurs. Les autres nations démocratiques attendent de la Suisse qu'elle s'implique d'avantage dans cette lutte.

A l'inverse, ces mouvements ne la considèrent plus comme neutre. Son statut d'Etat occidental, chrétien et riche en fait *de facto* un ennemi. La Suisse est notamment de plus en plus perçue comme un adversaire de l'Islam dans les milieux islamistes. D'autant que par rapport à l'« Axe du mal » érigé par les Etats-Unis, la Suisse a bien dû, implicitement, choisir son camp.

- **La Suisse est vulnérable**

Conséquence de son isolement, de la caducité de sa neutralité et de l'instabilité d'une scène internationale de plus en plus volatile, la position de la Suisse s'est fragilisée.

Dans un contexte économique et commercial où règne une concurrence féroce, les attaques répétées contre sa place bancaire et financière ont montré que la colonne vertébrale de son économie peut rapidement et directement être atteinte, fragilisant ainsi l'entier de sa structure.

Plusieurs sociétés que l'on croyait inébranlables en ont fait les frais. En dix ans — du grounding de Swissair à la débâcle américaine d'UBS — la Suisse a connu plus de désastres économiques que durant tout le XX^{ème} siècle. De quoi faire réfléchir.

En matière de politique étrangère, la Suisse manque cruellement de cohérence stratégique, ce qui fragilise sa position. Le conflit avec la Libye a montré que lorsqu'il s'agit de gérer ce type de crise, elle manque de pragmatisme politique, de connaissance culturelle de l'« autre », mais surtout d'alliés.

Sa gestion de ce type d'événement, beaucoup trop formaliste, contribue à donner l'impression que la Suisse constitue un maillon faible au milieu de l'Europe, n'appartenant à aucune alliance défensive et donc facilement attaquable, ne serait-ce que pour faire diversion.

Gravement sous-estimée dans le RAPOLSEC, la dépendance énergétique de la Suisse vis-à-vis de l'étranger, d'où provient 100% de son pétrole et de son gaz naturel, la rend extrêmement vulnérable et en fait une cible de choix pour tout acteur — étatique ou non — décidant de la mettre sous pression.

LES VRAIES MENACES

Là où certains voient encore les frontières comme une menace, c'est en réalité les menaces qui n'ont plus de frontières.

Ce qui dit le RAPOLSEC...

« La situation floue qui règne en matière de menace, et à laquelle la Suisse doit faire face [...]. », page 63

Ce qu'il aurait dû dire...

Les menaces auxquelles la Suisse doit faire face sont identifiables.

Durant la guerre froide, les menaces étaient clairement identifiables, tout comme leur degré de probabilité et leur ordre de priorité. La chute du Mur a rendu cet exercice plus difficile. Il est toutefois possible d'identifier les menaces qui, si elles se concrétisent, auraient le plus de conséquences pour le pays et/ou ont le plus de chance de se produire.

▪ Cyberattaques

« Après la terre, la mer, l'air et l'espace, la guerre est entrée dans le cinquième élément : le cyber espace. »³

Permettant de s'attaquer directement et à distance à l'économie, au fonctionnement, aux organes vitaux et aux moyens militaires d'un Etat, Internet constitue une force de frappe inconnue jusqu'alors, dont le pouvoir de destruction est comparé par certains à celui des armes nucléaires.

Surtout, elle rend caduque la frontière entre intérêts privés et publics, qui plus est dans un pays comme la Suisse, qui dépend si fortement de son économie privée.

Un scénario récemment élaboré⁴ par un expert américain, même s'il est à prendre avec précautions, donne à réfléchir : une attaque informatique mettant à genoux et paralysant les 27 Etats de l'Union européenne ne coûterait « que » 86 millions d'Euros et ne nécessiterait « que » 750 spécialistes informatiques et deux ans de préparation.

Sans atteindre ce niveau de virulence, les cyberattaques contre la Suisse – comme celle qui a frappé le DFAE en 2009 - sont une réalité quotidienne. Des entreprises comme Swisscom ou Cablecom ont fait l'objet de visites intrusives de hackers ayant pour but de pirater et de paralyser leurs sites. Plus récemment, la vendetta menée contre le site Web de Postfinance à la suite de la fermeture du compte postal de Julian Assange a démontré la facilité avec laquelle une entreprise peut être prise pour cible.

Ces attaques ne sont qu'un échantillon de ce qui attend la Suisse dans les prochaines années. Pour mémoire, on rappellera que 90% des 140 milliards d'emails envoyés quotidiennement dans le monde sont des pourriels et donc potentiellement dangereux.

Tous les départements fédéraux détenant des renseignements et des données sensibles (soit à peu près tous), les organisations internationales présentes en Suisse, les banques (dont la Banque nationale Suisse) et les institutions financières, les entreprises, notamment dans les domaines de la chimie, des technologies nucléaires et de l'armement, ainsi que l'Armée vont de plus en plus faire l'objet d'attaques visant à leur dérober des informations.

³ The Economist, 1^{er} juillet 2010

⁴ <http://euobserver.com/9/30673>

Outre l'espionnage économique et le vol de fichiers sensibles, les cyberattaques pourraient également avoir des visées terroristes, en prenant pour cibles le réseau énergétique ou les infrastructures de communication. Elles peuvent également viser directement l'Armée en bloquant ses processus de commandement et en paralysant son infrastructure, la rendant inopérante.

De manière générale, les cyber attaques peuvent mener à une paralysie partielle ou totale du pays. Le fonctionnement de l'Etat, de l'économie et de la société dépend en effet des infrastructures vitales que sont l'approvisionnement en énergie, les connections informatiques ou les moyens de transport, qui garantissent le flux continu d'informations, d'énergie, de marchandises et de personnes.

Les coûts de mise en œuvre de telles attaques sont insignifiants par rapport aux moyens conventionnels connus jusqu'alors. Elles sont donc à la portée d'un grand nombre d'acteurs non gouvernementaux et leur garantissent un anonymat quasi total. Bien que difficilement calculable, leur potentiel de nuisance est toutefois gigantesque. Aux Etats-Unis par exemple, on estime qu'en 2009, la cybercriminalité a coûté 100 milliards de dollars. La récente *National Security Strategy* britannique estime quant à elle à un billion de dollars les dégâts qu'elle engendre chaque année dans le monde.

■ **Terrorisme et extrémisme**

Parallèlement à la menace constituée par le terrorisme informatique, le risque d'attaques terroristes classiques visant directement la population suisse ou les infrastructures du pays existe. L'animosité de divers mouvements extrémistes — et plus particulièrement islamistes — envers la Suisse est en effet croissante, qui plus est suite au différend qui l'a opposée à la Libye et au vote populaire ayant décidé d'interdire la construction de minarets.

Outre les infrastructures sensibles que sont les barrages, les centrales nucléaires, le réseau ferroviaire ou les aéroports, les cibles les plus vraisemblables sont les grands événements et conférences que la Suisse abrite : manifestations sportives d'envergures (Euro 2008, éventuels Jeux olympiques) et sommets internationaux (World Economic Forum, Sommet de la francophonie, G8 « voisin ») constituent en effet des vitrines de choix pour y commettre des attentats.

Les organisations internationales présentes sur sol helvétique (ONU, OMC, OMS, BIT, etc.) font également figures de cibles alléchantes.

Des terroristes pourraient également s'en prendre aux intérêts, symboles et représentations d'Etats tiers présents sur sol helvétique. Il est désormais établi qu'un plan d'attaque au missile tiré depuis les hauteurs de Genève et visant un avion de la compagnie israélienne El Al — décollant ou atterrissant à l'aéroport de Cointrin — a existé en 2006. Ce type de scénario est tout à fait vraisemblable puisque l'on sait que plusieurs groupuscules terroristes sont déjà en possession d'armes sol-air.

Autre danger direct, moins palpable : celui que la Suisse se transforme en base arrière de cellules terroristes, celles-ci l'utilisant comme terrain de recrutement auprès des diasporas, profitant de ses ressources informatiques pour propager le djihad sur Internet et s'y cachant pour préparer des attentats à l'étranger.

D'autant que les carences suisses en matière de renseignement, l'absence d'un fichier central des détenus ainsi que d'un réseau national d'empreintes digitales et le cloisonnement des informations entre la police fédérale et les polices cantonales, rendent la tâche aisée aux terroristes souhaitant bénéficier d'une cachette discrète.

Les cas Achraf, al Aroud et Garsallaoui l'ont démontré.

Recherché par l'Espagne pour être à la tête d'un réseau islamiste nord-africain projetant notamment un attentat contre l'« Audiencia Nacional », Mohammed Achraf réside en Suisse sans que celle-ci ne soit au courant de sa véritable identité. Identifié comme un demandeur d'asile palestinien débouté, il est placé en détention administrative. En attendant d'être expulsé du territoire, il peut librement

recevoir des visites et téléphoner à qui bon lui semble. Ne trouvant personne sous le nom d'Achraf, la Suisse refuse de l'extrader vers l'Espagne...

Malika al Aroud, veuve du meurtrier du Commandant Massoud (assassiné en Afghanistan 2 jours avant les attentats du 11 septembre 2001), et son nouveau mari Moez Garsallaoui sont arrêtés en Suisse par la Police fédérale le 22 février 2005. Jugé en juin 2007, ils sont condamnés respectivement à 6 mois de prison avec sursis et à 24 mois dont 6 fermes. Peu après leur condamnation et en l'absence de tout dispositif de surveillance, ils s'enfuient en Belgique.

Moez Garsallaoui y noue des contacts avec des jihadistes connus, avant de quitter le pays en 2007. Il se rend en Afghanistan, en Turquie, ainsi qu'en Iran, où il est formé dans les camps du nord Waziristan et y rencontre plusieurs hauts responsables d'Al Qaida. En 2008, il publie une « lettre au peuple suisse », se montrant pour le moins menaçant à son égard.

En 2009, les justices belges, françaises et américaines démantèlent le réseau Garsallaoui. Bien que touchée par le réseau, la Suisse est volontairement tenue à l'écart de l'opération. Les gouvernements concernés jugent en effet la Suisse peu sûre et susceptible de compromettre les opérations. Un embargo complet est même décrété par la Belgique.

Malika al Aroud est cette fois-ci condamnée à 8 ans de prison ferme par la justice belge. Moez Garsallaoui est recherché par toutes les polices européennes. Il se vante sur Internet d'avoir tué des soldats de la coalition internationale en Afghanistan. Il est désormais un des hommes-clés des structures d'acheminement et d'endoctrinement de jeunes combattants venant d'Europe en zone de guerre.

Ces deux affaires ont eu pour conséquence majeure une totale perte de confiance des partenaires étrangers impliqués, leur donnant l'impression que la Suisse est le maillon faible du dispositif de sécurité occidental.

Mais elles démontrent surtout qu'en matière de lutte contre le terrorisme, le partage et la diffusion d'informations, tant à l'intérieur du pays qu'avec les partenaires étrangers, sont cruciaux. Dans les deux cas, des pays tiers étaient d'avantage au courant de ce qui se tramait sur le territoire suisse que les services de la Confédération eux-mêmes. Maîtriser les réseaux d'informations permet de couper les communications des réseaux terroristes et d'endiguer ainsi en amont d'éventuels attentats.

Enfin, outre le terrorisme « classique » et informatique, la Suisse est aussi exposée épisodiquement mais de plus en plus fréquemment à d'autres types d'extrémismes violents, tels que les Black Blocs, qui profitent des rassemblements alter mondialistes pour semer le chaos dans les villes, ou les défenseurs radicaux de la cause animale qui s'en prennent ouvertement à des personnes physiques ou à leurs biens.

▪ **Crime organisé**

La Suisse (et tout particulièrement l'Arc lémanique) connaît une hausse sans précédent des cambriolages et des hold-up. La plupart du temps, ceux-ci ne sont pas des actes isolés commis de manière désordonnée, mais l'œuvre de bandes criminelles parfaitement organisées et extrêmement mobiles.

Le pays est également devenu un des terrains de jeu favoris des « Pink Panthers », gang de braqueurs originaires d'ex-Yougoslavie écumant les bijouteries de luxe aux quatre coins de la planète.

Dans les rues des grandes villes, la police fait quotidiennement face à des réseaux de petits revendeurs de drogue, dont le volume d'affaire individuel est certes modeste, mais qui ne sont que les petites mains d'organisations pyramidales.

Autre exemple, l'explosion, depuis quelques années, du nombre de prostituées. Elles étaient 800 à Genève en 2004. En 2010, on estime leur nombre à 2500. Une partie de ces femmes est au mieux sous la coupe de réseaux de proxénètes, au pire victime d'une véritable traite humaine.

Ces quelques exemples ne sont que l'expression visible de la présence du crime organisé sur le territoire suisse.

Mais celui-ci se déploie également de manière plus sournoise par le biais des réseaux mafieux, qui s'intègrent discrètement à la société pour mieux la phagocyter. La présence, dès les années 90, de la mafia russe est un fait établi, tout comme de son homologue sicilienne de la « Pizza Connection ». Désormais, c'est au tour de sa cousine calabraise, la 'Ndrangheta, d'installer des têtes de pont en Suisse en investissant dans l'immobilier ou le négoce et en rachetant des restaurants ou des entreprises en faillite.

En cinq ans, les mafias italiennes auraient ainsi investi entre 20 et 30 milliards de francs sur le territoire suisse. De son côté, leur consœur albanaise a mis la main sur le trafic d'héroïne et blanchit ses revenus dans l'économie locale.

Ces faits démontrent que la Suisse n'est plus à l'abri des réseaux internationaux du crime organisé et que sur ce plan, malgré ce qu'elle s'entête à croire, elle est devenue un pays comme un autre, touché par les trafics d'armes et de stupéfiants ainsi que par le blanchiment d'argent.

Pour y faire face, la Suisse est là aussi handicapée par le cloisonnement et le manque de sources d'informations, tant internes qu'externes. Une lutte efficace ne pourra se faire que par une plus intense collaboration avec ses partenaires étrangers.

■ **Catastrophes naturelles**

Liées ou non au réchauffement climatique, les catastrophes naturelles majeures sont en augmentation. Leur violence, conjuguée au fait que les populations ont tendance à se concentrer dans des secteurs à risque tels que les zones côtières, semble également s'accroître, rendant l'homme de plus en plus vulnérable.

En Suisse, les risques majeurs proviennent des séismes, des tempêtes, des crues et inondations, des glissements de terrain, les avalanches, des sécheresses et des feux de forêts. Ces catastrophes peuvent avoir de lourdes conséquences en terme de vies humaines, mais aussi toucher gravement les infrastructures du pays, le menant à la paralysie si le réseau de transport ou de communication est atteint.

Les catastrophes naturelles se produisant à l'étranger peuvent aussi avoir des conséquences en Suisse, que cela soit au niveau de son approvisionnement énergétique ou en déclenchant d'important flux migratoires (« réfugiés climatiques »).

LES VRAIES SOLUTIONS

Ce qui dit le RAPOLSEC...

« Il s'agit de constituer un réseau national de sécurité [...]. Cette approche reflète à la fois le fédéralisme et la neutralité, la volonté d'assurer soi-même sa sécurité, mais aussi la conscience du fait que seule la coopération permet une gestion efficace et efficiente de nombre de menaces et dangers. », page 24

Ce qu'il aurait dû dire...

Une gestion efficace et efficiente des menaces des et dangers auxquels la Suisse doit faire face passe obligatoirement par la création d'un Département fédéral de la sécurité, qui regroupe toutes les forces de la Confédération compétentes en la matière.

Pour faire face aux menaces décrites plus haut et aborder sa sécurité de manière efficace, la Suisse doit rapidement entamer des réformes tant au niveau stratégique et politique qu'au niveau structurel.

NIVEAU STRATEGIQUE

▪ Politique étrangère proactive

La Suisse n'est plus en mesure de se défendre seule contre une éventuelle attaque militaire classique (si tant est qu'elle l'ait été un jour). Deux brigades opérationnelles et 33 avions de combat ne lui en donnent en effet pas les moyens. Ce d'autant plus avec des frontières qui, dans les faits, se sont agrandies : les frontières stratégiques extérieures de la Suisse sont désormais celles de l'OTAN et ses frontières intérieures celles de l'Union européenne.

Elle a donc impérativement besoin de collaborer avec ses Etats voisins.

A court terme, au vu de la situation politique, une adhésion à l'Union européenne (et donc à sa politique étrangère et de sécurité commune (PESC)) et/ou à l'OTAN ne sont pas des solutions réalisables.

Mais la coopération bilatérale avec l'Union européenne en matière de défense est possible pour un Etat qui n'en est pas membre. L'exemple de la Norvège le démontre. Celle-ci contribue en effet militairement, aux côtés de la Suède, au Groupement tactique nordique de l'Union européenne (Battlegroup). Ces forces de réaction rapide peuvent être activées notamment pour des opérations de prévention de conflits, d'assistance humanitaire ou de stabilisation.

La neutralité suisse ne peut constituer un obstacle pour la conclusion d'un tel accord, puisqu'à l'heure actuelle, la PESC ne contient pas de clause de défense mutuelle contraignante. L'Autriche, bien que membre de l'Union européenne, a conservé sa neutralité.

L'adhésion de la Suisse à une alliance ne remettrait nullement en question ses principes fondateurs. Au contraire, elle les magnifierait. La Suisse a en effet démontré avant tout le monde, par le Pacte de 1291, que l'on est plus fort ensemble pour se défendre contre l'ennemi. S'allier avec d'autres pour assurer sa protection est le principe même du fédéralisme helvétique.

▪ **Services de renseignement efficaces**

Le Conseil fédéral, l'Armée et la Police fédérale doivent pouvoir compter sur des services de renseignement efficaces. Les renseignements stratégiques, militaires et de police doivent pouvoir partager leurs informations, non seulement entre eux mais aussi avec les polices cantonales.

La récente fusion des services de renseignement intérieurs (SAP) et extérieurs (SRS) devrait permettre de décloisonner l'usage des informations. De nombreux exemples ont montré ces dernières années que les renseignements existent — et même souvent en trop grand nombre — mais que la difficulté réside dans le fait de les analyser correctement et de les transmettre aux autorités compétentes. Les épisodes Achraf, al Aroud et Garsallaoui l'ont démontré.

De manière générale, la Suisse doit savoir ce qui se passe sur son territoire. Or, comme le relevait le rapport annuel 2009 du Service de renseignement de la Confédération (page 14), « la détection et la prévention du terrorisme, en Suisse, n'est possible que de manière limitée en raison de la situation juridique et des ressources à disposition ». C'est inacceptable. Il est du devoir de la Confédération de donner aux services de renseignement les moyens légaux leur permettant de mener à bien leurs missions. La lutte contre le terrorisme, le crime organisé et la cybercriminalité en dépend.

▪ **Lutte contre la cybercriminalité**

La Suisse ne dispose actuellement d'aucune mesure globale pour lutter contre les attaques visant l'infrastructure informatique et l'infrastructure de communication. Elle ne consacre en effet que 20 à 30 millions de francs par année pour assurer la sûreté de l'information et des infrastructures⁵, soit moins d'un pourcent du budget alloué au Département fédéral de la défense (DDPS). La Centrale d'enregistrement et d'analyses pour la sûreté de l'information (MELANI) emploie une dizaine de spécialistes. A titre de comparaison, ils sont 40 aux Pays-Bas pour assurer la même mission. En France, l'année prochaine, 250 personnes travailleront au sein de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, qui a pour mission de rendre plus sûrs les systèmes d'information stratégiques de l'Etat et des grandes entreprises.

Le DDPS — et donc le futur Département fédéral de la sécurité — doit se doter des moyens techniques et humains lui permettant d'exister dans le cyberspace.

Un effort important doit aussi être réalisé pour permettre au programme Prophylax⁶ - et particulièrement à son volet destiné à la prévention et à la sensibilisation des entreprises face aux dangers de l'espionnage économique - d'être étendu à tous les domaines du secteur privé représentant un enjeu stratégique pour la sécurité de la Suisse.

Il n'est évidemment pas du ressort de la Confédération de garantir la sécurité informatique des entreprises privées. Mais l'équilibre de celles-ci étant vital pour la stabilité économique du pays, il est de son devoir de mettre en place des mécanismes de coordination et de prévention des risques.

⁵ Gérald Vernez, *Guerre de l'information et politique de sécurité de la Suisse, L'information, zone de conflit et risque stratégique majeur*, thèse soumise au Département des Humanités, des Sciences Sociales et Politiques de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ), avril 2009, page 94

⁶ http://www.vbs.admin.ch/internet/vbs/fr/home/documentation/publication/snd_publ.parsys.59158.downloadList.55967.DownloadFile.tmp/ndbprophylaxbroschuerfoeffentlich20100923.pdf

NIVEAU STRUCTUREL

▪ Département fédéral de la sécurité

La dénomination même de l'actuel Département fédéral de la Défense, de la protection de la population et des sports est obsolète. Tout d'abord parce que le concept de « défense » est éculé et doit céder sa place à celui de sécurité, mais aussi parce que les activités sportives n'ont strictement rien à faire dans un tel département.

De plus, le *réseau national de sécurité* tel que proposé dans le RAPOLSEC ne suffit pas. Tous les services de la Confédération ayant trait à la sécurité doivent être regroupés au sein d'une seule entité, ayant pour mission, outre la gestion de ses propres organes, de coordonner l'engagement des forces cantonales et communales.

Celui-ci doit être principalement composé

- de l'actuel **Département fédéral de la défense, de la protection de la population** et des sports, auquel on aura retiré l'Office fédéral du sport
- de l'**Office fédéral de la police** (DFJP)
- du **Corps des gardes-frontières** (AFF)
- de l'**Inspection fédérale de la sécurité nucléaire**
- de l'**État-major « Prise d'otage et chantage »** (DFJP)
- de la **Cellule spéciale de pandémie** (DFI)
- de l'**État-major pour la sûreté de l'information** (DFF)
- de la **Coordination des transports en cas d'événement** et des **autres états-majors de crise spécialisés du DETEC**

Il doit en outre travailler en étroite collaboration avec

- le Département fédéral des affaires étrangères
- l'Office fédéral de la justice
- l'Office fédéral des migrations
- le Ministère public de la Confédération
- l'Office fédéral de l'énergie
- l'Office fédéral de la communication
- l'Office fédéral de l'aviation civile
- l'Office fédéral des routes
- l'Office fédéral des transports
- l'Office fédéral de l'approvisionnement économique
- l'Office fédéral de météorologie et de climatologie

■ Armée

Ce que dit le Rapport sur l'Armée...

« [...] le présent rapport décrit un modèle de base de l'armée reposant sur les conditions-cadres fixées dans la Constitution, à savoir la neutralité, le principe de l'armée de milice et l'obligation générale de servir. », page 2

Ce qu'il aurait dû dire...

Le modèle de base de l'armée doit être pensé en fonction des missions que celle-ci doit remplir et du nombre d'hommes dont elle a réellement besoin pour les accomplir; et non l'inverse.

- MISSIONS

La mission première de l'Armée suisse, comme de toute armée, reste de faire la guerre. Ses autres tâches, définies par la Constitution, restent fondamentalement les mêmes. C'est la manière d'appréhender ces missions, et les moyens à disposition, qui ont changé.

> protection de la population

Le maintien de la sécurité intérieure et son rétablissement suite à des troubles sont l'apanage des forces de police cantonales et fédérales.

Toutefois, en cas de menace accrue, des petites unités de l'Armée doivent pouvoir participer au quadrillage du territoire, en appui aux autorités civiles, en se déployant en particulier dans les zones non-urbaines. A cet effet, les procédures d'engagement doivent être facilitées, afin de gagner en réactivité et que les troupes puissent être opérationnelles dans les plus brefs délais.

L'armée doit également être en mesure de soutenir les polices cantonales et fédérale dans le cadre de la protection de personnes, d'objets ou de manifestations, ainsi que les gardes-frontière dans leurs tâches de contrôle, et dans le domaine logistique.

Les citoyens suisses résidant ou en déplacement à l'étranger doivent également pouvoir être protégés. L'Armée doit donc être en mesure d'assurer ce type de missions et de les rapatrier si nécessaire. A cet égard, les troupes d'élites telles que le DRA 10 doivent être maintenues.

> aide en cas de catastrophe

Seule l'Armée possède le savoir-faire, les capacités matérielles et les ressources humaines pour faire face aux conséquences de catastrophes majeures, qu'elles soient d'origine naturelle, dues à des attaques terroristes ou encore à une pandémie.

En tous temps, suite à de tels événements, l'Armée doit donc être immédiatement engageable pour

- porter assistance à la population ;
- rétablir et maintenir la sécurité dans les zones touchées ;
- protéger et remettre en état les infrastructures fragilisées ;
- garantir l'approvisionnement en bien stratégiques.

Les troupes de sauvetage et d'aide en cas de catastrophe doivent également pouvoir être engageables à l'étranger.

> **protection de conférences et d'ouvrages**

L'Armée doit être en mesure d'assurer la protection des conférences internationales (WEF, Sommet de la francophonie, etc.) et événements sportifs qui se déroulent en Suisse.

Elle doit également être capable de protéger toutes les infrastructures sensibles de la Suisse, pouvant être la cible d'attaques terroristes :

- infrastructures de transport (aéroports, gares, lignes de chemin de fer, transversales alpines, tunnels, ponts) et centres de décision et de coordination ;
- installations de production, de stockage et de distribution d'énergie (centrales nucléaires, hydrauliques, barrages, réseaux à haute tension) ;
- installations de télécommunication et émetteurs ;
- centres de calcul et systèmes de serveurs ;
- réseaux de télécommunication comportant des possibilités d'accès à des données sensibles ;
- grands centres logistiques (pour le stockage et la distribution de biens importants).

> **protection de l'espace aérien**

Ce que dit le RAPOLSEC...

« En situation normale, mais pas en cas de guerre pour des raisons de neutralité, le délai d'alerte et l'alarme [des forces aériennes] peuvent être améliorés grâce à la coopération avec des Etats voisins. », page 39

Ce qu'il aurait dû dire...

Les forces aériennes doivent être opérationnelles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour protéger le ciel suisse de toute intrusion ennemie. En temps de guerre comme en période de paix. Si nécessaire en collaborant d'avantage avec les Etats voisins.

Alors que la menace d'une attaque terrestre a pratiquement disparu, celle venant du ciel conserve toute son acuité. Les attentats qui ont frappé New York le 11 septembre 2001 sont là pour le démontrer.

Les forces aériennes doivent donc disposer des moyens humains et matériels pour assurer une surveillance permanente de notre espace aérien et être disponible en tout temps pour des missions d'interception.

A l'heure actuelle, la Suisse n'est pas en mesure de se défendre contre une attaque sol-air provenant d'avions ou de missiles à longue portée évoluant à haute altitude. S'en prémunir seule ne pourrait se faire qu'à des coûts extrêmement élevés et est donc impensable. La solution passe nécessairement par une collaboration accrue avec les pays voisins. Collaboration qui rendra peut-être également caduque le remplacement de la flotte de F-5 Tiger.

D'autant plus qu'en matière de stricte police aérienne, la Suisse est actuellement en mesure, avec sa flotte de 33 F/A-18C/D, de surveiller son espace aérien et d'y mener des missions d'interception. Le cadre légal reste toutefois à aménager : il n'est en

effet pas acceptable que cette tâche ne puisse se faire que durant les heures de bureau et uniquement la semaine !

Le dispositif de surveillance de l'espace aérien doit être complété par un réseau de capteurs aériens performants, ainsi que par l'usage de drones, dont les informations pourront aussi servir aux autorités civiles.

> **missions à l'étranger**

Comme énoncé plus haut, la sécurité intérieure de la Suisse se joue pour une bonne part à l'étranger. Eviter que des conflits ne s'y déclenchent c'est contribuer à la stabilité mondiale et donc à celle de la Suisse, en évitant notamment de laisser se développer des flux migratoires, sources de déséquilibres démographiques. C'est aussi éviter la multiplication de terreaux favorables au terrorisme, qui ne s'épanouit que mieux dans des pays affaiblis par une guerre et dont les structures étatiques se sont lézardées. Empêcher une guerre au Moyen-orient ou dans le Caucase, c'est aussi protéger nos sources d'approvisionnement énergétiques

S'investir à l'étranger en faveur de la paix, c'est également faire honneur à la longue tradition humanitaire de la Suisse, symbolisée par la Croix-Rouge. Les compétences des militaires suisses sont d'ailleurs très demandées à l'heure où les zones instables se multiplient sur la planète. La Suisse ne figure pourtant qu'au 115e rang dans le classement des Etats membres de l'ONU en termes de moyens mis à disposition d'opérations de maintien de la paix.

Les opérations à l'étranger servent également à la collecte d'informations utiles à la sécurité intérieure du pays.

Pour toutes ces raisons, la participation de soldats suisses (armés et disposant de moyens de transport performants) à des opérations de maintien de la paix doit donc être fortement développée.

> **défense**

On peut raisonnablement affirmer qu'à l'horizon des 50 prochaines années, le risque d'une attaque classique, par voie terrestre, émanant d'un pays voisin, a disparu.

Les forces jusqu'alors dédiées à la défense des frontières physiques du pays — comme l'artillerie lourde ou les troupes de fortifications - doivent donc être supprimées. Les moyens ainsi économisés doivent être redirigés vers les secteurs où l'armée est sous dotée, à savoir la cyber défense et la protection de l'espace aérien.

La menace pouvant bien évidemment évoluer, un noyau de défense traditionnel, à partir duquel opérer, si nécessaire, une montée en puissance et gagner du temps, doit être maintenu. Cette base doit permettre de conserver le savoir-faire de l'armée et de ne pas jeter aux oubliettes la haute qualité de la formation.

- **STRUCTURE**

Pour répondre aux missions définies plus haut, l'Armée doit absolument « décompartmenter » ses forces. Elle doit désormais miser sur des petites structures extrêmement mobiles, rapidement engageables, hautement qualifiées et interopérables avec les forces armées de l'OTAN et de l'Union européenne.

Sa colonne vertébrale pourrait être la suivante :

- **forces aériennes** (~ 5 000 hommes)
- **3 brigades mécanisées interarmes** (~ 12 000 hommes)

Forces de frappes extrêmement mobiles, elles sont composées de soldats équipés des dernières technologies et aguerris au combat en milieu urbain et au contre terrorisme, dotées de chars d'exploration, de chars de grenadiers, de chars de combat, ainsi que de moyens de conduite et de communication modernes. Elles sont en tout temps prêtes à intervenir en Suisse pour rétablir la sécurité, assurer la protection de sommets internationaux, garantir la sécurité d'infrastructures sensibles, mais aussi à l'étranger dans le cadre d'opérations de maintien de la paix.

Ces brigades constituent également le noyau de la défense à partir duquel opérer, si nécessaire, une montée en puissance.

- **1 bataillon d'aide en cas de catastrophe** (~ 1'000 hommes)
- **1 cellule de cyber défense/attaque** (~ 200 hommes)

Quoi qu'en dise Ueli Maurer (« Les systèmes informatiques de l'armée suisse sont de loin les mieux protégés du monde »⁷), l'Armée doit impérativement se doter d'outils et de personnel performants en matière de guerre informatique, à l'image des mesures prises dans d'autres pays.

Aux États-Unis par exemple, le Pentagone a récemment mis en place le Cyber Command. Placé sous les ordres de la National Security Agency, il est chargé de défendre les réseaux militaires américains et d'attaquer les systèmes d'autres pays.

La création d'un tel outil, crucial pour la sécurité de la Suisse, passe d'abord par la modification rapide des bases légales, afin de lui permettre de mener en tous temps des cyber opérations défensives mais aussi offensives, ce qui lui est impossible actuellement.

En collaboration avec les Services de renseignement, il faut ensuite procéder à l'engagement de spécialistes et de hackers provenant du secteur privé.

- **Support / logistique** (2'000 hommes)

⁷ <http://www.vbs.admin.ch/internet/vbs/fr/home/documentation/interview/101019fi.html>

MODE DE RECRUTEMENT

Ce que dit le RAPOLSEC...

« Le modèle de l'obligation de servir détermine le nombre de troupes, leur degré d'instruction et la période pendant lesquelles elles peuvent être engagées. Le Conseil fédéral ne voit aucune raison de remettre en question le système de milice ou l'obligation générale de servir. » RAPOLSEC ; page 49

Ce qu'il aurait dû dire...

La taille de l'Armée — et donc son mode de recrutement — doit dépendre des missions qui lui sont confiées ; et non l'inverse. Au vu du nombre d'hommes nécessaires, l'obligation de servir doit être abolie.

Le modèle exposé ci-dessus nécessite le service d'environ 20 000 hommes, soit près de 4 fois moins que ce que propose le Rapport sur l'Armée (page 59). Il va dès lors de soi que le mode de recrutement actuel basé sur l'obligation de servir n'a plus sa raison d'être puisqu'il produirait chaque année des dizaines de milliers d'hommes superflus à qui l'on serait incapable d'attribuer de véritables missions.

Compter sur l'évolution de la courbe démographique pour réduire les effectifs est un leurre puisque ceux-ci ne diminueront que d'un quart d'ici 2025.

Il faut donc se tourner vers une Armée de milice volontaire, ouverte aux hommes et aux femmes, à l'exemple (même s'il comporte d'évidentes différences) de la Suède, qui a abandonné l'obligation de servir en juillet 2010, conservant une force de 20 000 hommes.

Au-delà du fait que l'obligation de servir oblige la Suisse à entretenir une armée hypertrophiée, ce mode de recrutement coûte cher à l'économie. Une étude commandée en 2000 par le DDPS⁸ a montré que les coûts annuels réels de la Défense étaient près de deux fois supérieurs au budget annoncé. Si l'on applique le même ratio de 1.8 au budget actuel, on peut estimer que la défense coûte réellement près de 8 milliards de francs à la Suisse chaque année, du fait notamment des distorsions que l'obligation de servir crée au sein de l'économie privée. Une récente étude menée dans les pays de l'OCDE⁹ a confirmé que, par rapport à une armée entièrement professionnelle et volontaire, la conscription obligatoire péjorait significativement et durablement la productivité et la croissance d'un pays. Le Rapport sur l'Armée reconnaît d'ailleurs (page 75) que « [d]u point de vue purement économique, l'actuel modèle de service a une efficacité plutôt faible ».

Longtemps, l'Armée a fait office d'organe déguisé de subventionnement aux régions périphériques. Mais l'argument des places de travail ainsi créées ne tient plus. L'implantation de l'armée doit en effet se faire uniquement en fonction de considérations stratégiques et non en termes d'emploi.

Outre ces considérations purement économiques, il est évident qu'une armée composée de volontaires effectuant leur service militaire d'une seule traite (à l'image des militaires actuellement en service long) gagnera en qualité. Le système actuel des cours de répétition provoque en effet une perte considérable des connaissances et il faut chaque année recommencer pratiquement à zéro le processus d'instruction. A l'heure où l'Armée est de plus en plus dépendante de technologies évoluant extrêmement rapidement, il est

⁸ *Coûts de la défense nationale, une enquête sur les coûts économiques de la défense nationale suisse en 1998*, sous la dir. de Paul Krüger, Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, Berne, septembre 2000

⁹ *Military Draft and Economic Growth in OECD Countries*, Katarina Keller, Panu Poutvaara, Andreas Wagener, Forschungsinstitut zur Zukunft der Arbeit Institute for the Study of Labor, Bonn, Mars 2006

indispensable de disposer de troupes hautement qualifiées, ce que le système actuel ne permet que très partiellement.

Les hommes et les femmes qui se porteront volontaire pour s'engager dans l'armée le feront pour une durée de 3 à 4 ans.

Cette période qu'ils consacreront à la Suisse fera partie intégrante de leur carrière professionnelle, puisqu'elle devra leur permettre d'apprendre un métier ou de développer et de valider des acquis universitaires et équivalents.

Durant leur service militaire, les coûts tels que leur assurance maladie seront assumés par l'Armée. De même, ils ne seront pas assujettis à l'impôt.

Ces éléments incitatifs, accompagnés de salaires compétitifs et de missions clairement définies, devraient permettre un recrutement annuel de 6 000 à 7 000 hommes et femmes. Ce taux de renouvellement permettra d'entretenir en permanence un contingent d'environ 20 000 hommes et femmes, pouvant être complété par des militaires de carrière.

■ **Police fédérale**

Déjouer des projets d'attentats terroristes sur le territoire suisse, éviter qu'elle ne serve de base arrière à de tels projets et lutter contre l'implantation du crime organisé sur le sol de la Confédération ne peut se faire qu'avec une Police fédérale efficace, qui centralise les informations et intervient en soutien des polices cantonales, seules à même de connaître parfaitement les spécificités sociales et géographiques de leurs secteurs.

La police fédérale doit mettre en place des centres de compétences nationaux qui fourniront les services suivant à l'ensemble des polices cantonales :

- groupes d'intervention ;
- tireurs d'élite ;
- groupes de plongeurs ;
- unités de dépiégeage;
- groupes de négociations ;
- laboratoires de criminalistique ;
- groupes spécialisés dans le transport de matières dangereuses
- moyens de transports hélicoptés.

Le partage et la circulation des informations étant cruciaux dans la lutte contre les réseaux terroristes et la criminalité organisée, un fichier central national doit être mis en place et accessible par toutes les polices cantonales.

- **MISSIONS**

> **enquêtes fédérales**

La mission première de la Police fédérale reste de mener à bien les enquêtes d'envergure nationale diligentées par des juges fédéraux, en étroite collaboration avec les polices cantonales.

> **contrôle des frontières**

Depuis l'entrée de la Suisse dans l'espace Schengen et la fin du contrôle des personnes aux frontières, le flou règne quant au sort des 2 000 gardes-frontière.

Après les avoir sorti du giron de l'Administration fédérale des finances, la solution la plus pertinente consiste à les intégrer à la nouvelle Police fédérale, conservant 1 000 d'entre eux pour assurer la sécurité des frontières et le contrôle de l'immigration, en collaboration avec l'Administration fédérale

> **appui aux polices cantonales**

Les 1 000 autres gardes-frontière doivent rejoindre une nouvelle entité, qui servira de réserve fédérale de sécurité intérieure.

Les polices cantonales pourront y faire appel lors d'événements graves ou de manifestations de grande envergure, ce qui évitera de devoir avoir recours à des policiers venus de l'étranger pour assurer la sécurité lors d'événements tels que le World Economic Forum ou le Sommet du G8 à Evian.

En temps normal, ces policiers seront basés dans leurs cantons d'origine et intégrés aux corps de police cantonaux.

> **protection des représentations étrangères**

L'Armée allant progressivement se dégager de sa mission de protection des ambassades, consulats et missions diplomatiques, cette tâche doit être reprise par les forces de la Police fédérale.

> **police des transports**

Les agents de la Police fédérale sont engagés pour assurer la sécurité sur les vols de Swiss International Airlines et dans le cadre de vols de rapatriement de réfugiés déboutés.

Ils assurent également la sécurité dans les trains. Celle-ci ne doit en effet pas être confiée à des entreprises privées, mais du ressort de la Confédération.

> **lutte contre la cybercriminalité**

La lutte contre les activités criminelles se déroulant sur Internet est une mission primordiale de la Police fédérale, qui doit coordonner les efforts de polices cantonales dans ce domaine.

CONCLUSIONS

- Ce rapport se veut une base actualisée et complète pour ouvrir un débat national de qualité en matière de politique de sécurité.
- Ce débat est indispensable, notamment pour empêcher notre principal instrument de sécurité, l'Armée, d'aller tout droit vers un « grounding ». Et pour offrir aux forces de police les moyens de lutter contre une criminalité qui a profondément évolué.
- Passé ce nécessaire débat, il faut agir afin de réformer et de repenser notre politique de sécurité à la lumière d'une situation géopolitique mondiale qui a sensiblement changé en deux décennies et produit de nouvelles menaces, face auxquelles la Suisse n'est manifestement pas prête.
- Des réformes immédiates sont d'ores déjà possibles, telles que la création d'un Département fédéral de la sécurité, mieux à même d'embrasser l'entier du spectre sécuritaire, la mise sur pied d'une réserve fédérale de police, réclamée par certains depuis plus de dix ans, ou la décision politique de faire de la lutte contre les menaces informatiques une priorité.
- Ce débat et ces réformes ne sont possibles qu'en sortant la politique de sécurité des mythes et des carcans idéologiques qui la plombent depuis trop longtemps. Ainsi qu'en mobilisant celles et ceux pour qui la tâche régaliennne dévolue à l'Etat d'assurer la sécurité de l'ensemble de ses citoyens n'est pas un vain mot.